

Accueil de Loisirs Associé à l'École de Busque

Le bourg 81300 BUSQUE
Contact: 05.63.34.86.80
09.50.01.56.50

centredeloisirs.busque@gmail.com

L'ALAE de Busque est un service
proposé par la Communauté
d'agglomération

Gaillac-Grraulhet et agréé par le
ministère de la Direction

Départementale de la Cohésion Sociale
et de la Protection des Populations.



Les Horaires en temps
périscolaire

Du lundi au vendredi
Le matin : 7H30-8H50

Le midi : 12H00-13H35

Le soir : 16H00-18H30

Le mercredi :

12h00-13h35

13h35-18h30

Activités
pour les
3-12 ans

Si votre enfant a
moins de 3 ans et
scolarisé, possibilité
de l'accueillir sur le
temps périscolaire



SITUATION GEOGRAPHIQUE

L'accueil de loisirs Associé à l'Ecole de Busque est situé à proximité du stade, terrain de pétanque, tennis et salle des fêtes.

LE PERSONNEL

L'ÉQUIPE D'ANIMATION

L'encadrement de l'Accueil de Loisirs est effectué par des animateurs formés et diplômés afin de répondre aux besoins et souhaits de vos enfants.

La direction : Florent

Les animateurs

la semaine : Florent, Karine, Stéphanie

le mercredi : Florent, Karine, Virginie

Les agents de service : Service restauration et entretien des locaux : Josiane

Entretien des locaux : Aurélie

MODALITÉS D'INSCRIPTIONS

Dossier administratif

Si vous souhaitez que votre enfant fréquente l'accueil de loisirs, sur les temps périscolaires, il vous suffit de remplir la fiche de renseignement, transmise aux familles par le biais de l'école ou sur simple demande auprès de l'accueil de loisirs. La fiche de renseignement complétée et signée devra être accompagnée des documents nécessaires à joindre qui vous sont demandés.

Par des mesures réglementaires, l'accueil de loisirs se réserve le droit de ne pas accepter votre enfant si le dossier d'inscription n'a pas été transmis ou est incomplet.

Restauration scolaire :

Les repas sont livrés chaque jour par "Ansamble" une entreprise de restauration collective, eà Baraqueville dans l'Aveyron. Pour réserver le repas de votre enfant, un coupon sera diffusé chaque lundi, vous devez cocher les cases de présence, mentionner la classe, (signature obligatoire).

IMPORTANT! Afin d'améliorer les conditions de service merci de bien vouloir remettre le coupon le mardi afin de prévoir le nombre de repas et l'encadrement d'animateur.

Toute absence non justifiée (sans certificat médical) le repas sera facturé.

ALAE : Du moment où votre enfant est inscrit il peut être présent sur les différents temps périscolaires ALSH du mercredi. Vous pouvez inscrire votre enfant en fonction des activités proposées dès la parution du programme, qui est édité une fois par mois.

L'AMICALE LAIQUE DE GRAULHET

Durant la période de vacances scolaires, l'Accueil de Loisirs est géré par l'Amicale Laïque de Graulhet sur le site de La Courbe pour les enfants de 3 à 14 ans (sauf pour les vacances de Noël qui aura lieu sur l'Accueil de Loisirs à Crins) .

Contact :

28, rue Anatole France 81300 GRAULHET

05-63-42-09-60

L'ORGANISATION DU TEMPS PERISCOLAIRE



Le matin : l'accueil est individualisé, l'enfant peut participer à des activités calmes et autonomes qui lui sont proposées.

Le midi : deux services de restauration sont mis en place, le premier est destiné aux maternelles, CP et CE1, suivi du deuxième service pour les CE2, CM1, CM2. Le temps du repas est un moment convivial, d'autonomie, de partage et d'échange. Un temps de loisirs est également proposé sur la tranche méridienne.

Le soir : un goûter est proposé aux enfants sous forme de self, une collation sucrée ou salée. Participations aux activités NAP et réalisation des devoirs scolaires si besoin.

LES TAP (Temps d'Activité Périscolaire)

L'enfant est acteur de son temps de loisirs, il choisit l'atelier ou l'activité à laquelle il souhaite participer.

Activité culturelle : atelier manuel et créatif, musique, cuisine, spectacle.

Activité physique : danse, initiation aux jeux collectifs, parcours sportifs.



L'ALAE DES MERCREDIS

L'équipe d'animation met en place un programme d'activités ainsi qu'une thématique dominante sur l'année, adaptés aux enfants en tenant compte du rythme et des besoins de chacun. Durant les mercredis nous prévoyons également des rencontres intercentres de loisirs Briatexte, Labessière Candeil...

L'accueil de Loisirs s'associe aux manifestations tel que le spectacle de Noël, et le Carnaval qui sont organisés par l'Amicale Laïque.

Les anniversaires : L'accueil de loisirs des mercredis organise les anniversaires avec animations récréatives. Pour les parents qui désirent fêter l'anniversaire de leur enfant il vous est possible d'inviter ses camarades.

Les tarifs : 10€ entre 1 et 7 invités 15€ entre 8 et 10 invités

Le gâteau est fourni par la famille organisatrice.

LES EVENEMENTS SUR L'ANNEE



Halloween
Goûter de Noël
Fête de l'école...





QUELQUES INFORMATIONS

MODALITES D'INSCRIPTIONS

Votre enfant doit avoir 3 ans lors de son inscription à l'Accueil de Loisirs.

Documents à fournir :

- Fiche de renseignement et la fiche sanitaire de liaison ou photocopie du carnet de santé
- Un certificat médical en cas de contre-indications délivré par le médecin.
- La fiche d'attestation de responsabilité civile et l'assurance individuelle d'accidents corporels
- Jugement du tribunal concernant les dispositions relatives à la garde de l'enfant, si besoin.

IMPORTANT : Informer l'équipe d'ALAE si votre enfant présente toutes allergies spécifiques ou contre indication alimentaire.

A PRÉVOIR

Pour le bien-être et le confort de votre enfant, nous vous sollicitons pour fournir un sac avec vêtement de rechange, et de marquer les vêtements (maternelle).

ATTENTION : Aucun objet de valeur, effet personnel n'est toléré au sein de l'ALAE, la direction décline toute responsabilité en cas de perte ou de vol.

PROTOCOLE SANITAIRE COVID19

Accueil : Le matin, les parents sont invités à prendre la température de leurs enfants avant le départ pour l'ALAE.

En cas de fièvre (38,0°C ou plus symptôme évoquant le COVID19), l'enfant ne pourra pas être accueilli sur l'accueil de Loisirs, les parents devront prendre les mesures nécessaires médicales, et prévenir l'ALAE et l'établissement scolaire.

A l'arrivée, sauf exception, les responsables légaux ne doivent pas être admis sur le lieu de l'activité.

En cas d'accès exceptionnel, le parent doit être muni d'un masque et respecter la distanciation physique.

Lavage des mains : Le lavage des mains doit être réalisé a minima à l'arrivée dans l'établissement, avant et après chaque repas, avant et après chaque activité, après être allé aux toilettes, le soir avant de rentrer chez soi ou dès l'arrivée au domicile.

Les activités : Le programme d'activités proposé tient compte de la distanciation physique et des gestes barrières, la mise à disposition d'objets partagés lors d'échanges (livres, ballons, jouets, crayons, etc...) est permise.

Les encadrants : Le port du masque est obligatoire pour les encadrants, et pour toutes personnes prenant part à l'accueil tant dans l'espace clos que dans les espaces extérieurs.

Le protocole est évolutif en fonction de l'évolution sanitaire.

